

2. exprime, au nom des peuples de la Communauté européenne, sa consternation pour l'incompréhensible et absurde assimilation du sionisme au racisme, ainsi que pour les conséquences morales et politiques qui ne sont pas de nature à favoriser la recherche des possibilités de coexistence pacifique des peuples et, en particulier, l'établissement de la paix au Moyen-Orient;

3. charge son président de transmettre la présente résolution au président de l'Assemblée générale des Nations unies, aux parlements et aux gouvernements des États membres, ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés européennes.

Intervient M. Prescott pour une motion de procédure.

M. Alfred Bertrand développe la proposition de résolution présentée par M. Durieux, au nom de la commission politique, sur l'attribution du prix Nobel de la paix à Andreï Sakharov (doc. 377/75).

Interviennent MM. Hamilton, au nom du groupe socialiste, Alfred Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien, Hougardy, au nom du groupe des libéraux et apparentés, Scott-Hopkins, au nom du groupe conservateur européen, et Bordu, au nom du groupe des communistes et apparentés.

Passant au vote de la proposition de résolution, le Parlement en adopte tout d'abord le préambule.

Au paragraphe 1, MM. Durieux, au nom du groupe des libéraux et apparentés, Fellermaier, au nom du groupe socialiste, Alfred Bertrand, au nom du groupe démocrate-chrétien, de la Malène, au nom du groupe des démocrates européens de progrès, et Scott-Hopkins, au nom du groupe conservateur européen, ont présenté un amendement n° 1 visant à remplacer ce paragraphe par deux nouveaux paragraphes.

L'amendement n° 1 est adopté.

Le Parlement adopte le paragraphe 2.

Le Parlement adopte la résolution suivante :

RÉSOLUTION

sur l'attribution du prix Nobel de la paix à Andreï Sakharov

Le Parlement européen,

— profondément satisfait que le comité pour l'attribution du prix Nobel de la paix ait attribué son prix à Andreï Sakharov,

— convaincu que ce grand savant et défenseur des droits de l'homme a directement contribué à la compréhension mutuelle des peuples et des hommes et rendu ainsi un service inestimable à la paix,

1. condamne le refus des autorités soviétiques d'accorder le visa permettant à M. Andreï Sakharov de se rendre en personne à Oslo pour recevoir le prix Nobel de la paix;

2. considère que ce refus est en contradiction manifeste avec les engagements qui résultent de l'acte final de la conférence d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe;

3. charge son président de transmettre la présente résolution aux parlements et aux gouvernements des États membres ainsi qu'au Conseil et à la Commission des Communautés européennes.
